

SYNTHÈSE DES QUESTIONS IMPORTANTES

ET PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR L'ÉLABORATION DU PROJET
DE SDAGE 2028-2033

BASSIN DE MAYOTTE

CONSULTATION
DU PUBLIC
ET DES ASSEMBLÉES



Sommaire

I. La consultation	
II. Le calendrier et programme de travail pour le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	
III. Les enjeux majeurs du prochain cycle 2028-2033 en matière de gestion de l'eau	
1. Protéger et sécuriser la ressource pour satisfaire tous les besoins et prévenir les crises de l'eau.....	6
2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité	8
3. Améliorer la qualité des eaux	10
4. Assurer une gestion durable de la quantité d'eau et des ressources disponibles.....	12
5. S'adapter aux risques climatiques et aux aléas naturels.....	13

I. Consultation publique pour la mise à jour du SDAGE et du PGRI de Mayotte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) instauré par la loi du 3 janvier 1992 et adopté par le comité de bassin est le document central de planification pour la gestion de l'eau dans chacun des grands bassins hydrographiques nationaux tel que Mayotte. Ce document s'appuie sur la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée par l'Union Européenne en 2000, qui définit un cadre commun de gestion de l'eau au niveau des districts hydrographiques. La DCE a pour objectif principal de permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau européenne, que ce soit pour les eaux de surface (qualité écologique) ou les eaux souterraines (qualité chimique et quantitative). Le SDAGE Mayotte 2022-2027 fixe ainsi des objectifs pour chaque masse d'eau et propose des orientations stratégiques afin de réduire les pollutions, protéger les zones sensibles, et préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En parallèle, la Directive Inondation (DI) instaurée en 2007 fournit un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, notamment en anticipant les impacts potentiels sur le territoire et en intégrant la prévention des risques dans les aménagements. Cette directive prévoit des cycles successifs de gestion des risques d'inondation, alignés avec ceux de la DCE, afin d'assurer la protection des personnes et des biens tout en favorisant une approche durable.

Le SDAGE et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) sont révisés tous les six ans, suivant des cycles de planification qui permettent d'actualiser les objectifs en fonction des enjeux émergents et des évolutions climatiques et territoriales. L'implication du public est essentielle dans ce processus : les habitants de Mayotte, les acteurs locaux, les associations et les industriels sont invités à donner leur avis sur les priorités et les actions proposées pour la gestion de l'eau et la prévention des risques d'inondation.

Pourquoi cette consultation publique est-elle importante ?

La consultation publique est une étape clé dans l'élaboration et la mise à jour du SDAGE et du PGRI de Mayotte. Elle permet aux citoyens de partager leur perception, leurs préoccupations, et leurs attentes concernant la qualité des eaux, la préservation des milieux aquatiques, et les risques d'inondation. À Mayotte, où les enjeux liés à l'eau et aux aléas naturels sont particulièrement cruciaux, la

contribution de chacun aide à ajuster les mesures proposées pour répondre aux réalités locales et renforcer l'efficacité des actions menées.

Les avis recueillis permettront d'aider à définir les enjeux principaux à traiter dans la prochaine version du SDAGE et du PGRI de 2028. Ce sont ces enjeux prioritaires qui guideront les actions et investissements pour la gestion de l'eau et des risques d'inondation jusqu'en 2033, avec des objectifs réalistes et adaptés aux besoins spécifiques du territoire. La mise en commun des idées et des préoccupations de la population et des partenaires institutionnels permet également d'améliorer la transparence et de renforcer la compréhension et l'adhésion autour de la stratégie pour l'eau et les risques naturels à Mayotte.

Comment participer ?

À partir du 6 mars 2025, la version projet des "questions importantes" pour Mayotte, ainsi que les programmes de travail pour la mise à jour du SDAGE et du PGRI 2028-2033, seront mis à disposition des partenaires institutionnels et du public. La consultation se déroulera jusqu'au 06/09/2025 pour le public et les parties prenantes.

Chacun est invité à examiner les documents et à faire part de ses observations, suggestions et attentes. Le Comité Eau et Biodiversité de Mayotte, en charge de l'élaboration de ces documents, prendra en compte tous les avis recueillis pour intégrer les préoccupations locales à la rédaction des prochains documents. Le document final, incluant les arbitrages nécessaires, sera adopté en décembre 2025.

Participez pour une gestion durable de l'eau et une prévention efficace des risques d'inondation à Mayotte

Votre participation est précieuse pour faire avancer la gestion durable de l'eau et pour rendre Mayotte plus résiliente face aux défis climatiques et environnementaux. En prenant part à cette consultation, vous contribuez directement à l'amélioration de la qualité des eaux, à la préservation de la biodiversité, et à la réduction des impacts des inondations sur notre territoire.

II. Le calendrier et programme de travail pour le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

**6 Mars 2025 /
6 septembre 2025**

Consultation du public sur la synthèse des questions importantes

Décembre 2025

Approbation de l'état des lieux des masses d'eau de Mayotte



Décembre 2027

Adoption du SDAGE et du Programme de Mesure pour le nouveau cycle 2028-2033 par le CEB

Echéance pour la réalisation des objectifs du SDAGE et du Programme de Mesure du cycle actuel 2022-2027



Décembre 2033

Echéance pour la réalisation des objectifs du SDAGE et du Programme de Mesures 2027-2033

III. Les enjeux majeurs du prochain cycle 2028-2033 en matière de gestion de l'eau et des risques d'inondation :

Les enjeux majeurs du bassin ou « questions importantes » constituent la base des réflexions sur lesquelles s'appuieront les travaux de mise à jour du SDAGE-PDM et du PGRI 2028-2033. Ils ont été identifiés à partir des connaissances acquises, des avancées et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des cycles précédents, notamment :

- la mise en œuvre du SDAGE et du PDM 2022-2027,
- la mise en œuvre du PGRI 2022-2027,
- la mise en œuvre du document stratégique de bassin maritime Sud océan Indien (DSBM) 2020-2026
- la mise en œuvre du Plan Eau Mayotte et des contrats de progrès associés,

Voici les 5 enjeux majeurs en matière de gestion de l'eau et des risques d'inondation pour le prochain cycle 2028-2033 :

- **Protéger et sécuriser l'approvisionnement de la ressource en eau pour satisfaire tous les besoins et prévenir les crises**
La sécurisation de l'approvisionnement en eau est cruciale pour garantir un accès suffisant, même en période de pénurie. Cet enjeu vise à augmenter les capacités de production et à réduire les pertes dans les réseaux de distribution, tout en mettant en place des dispositifs de gestion pour anticiper les sécheresses et assurer un approvisionnement continu.
- **Protéger et restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité**
La préservation des milieux aquatiques est essentielle pour maintenir sa biodiversité. Cela inclut la protection des habitats vulnérables, la restauration de la continuité écologique pour permettre la libre circulation des espèces et la protection des espèces sensibles en réduisant les pressions humaines sur les écosystèmes aquatiques.
- **Améliorer la qualité des eaux**
Il est essentiel de réduire les pollutions d'origine agricole, industrielle et

domestique afin de protéger la santé humaine, préserver la qualité des ressources en eau et les écosystèmes aquatiques. Cet enjeu implique le renforcement des infrastructures d'assainissement pour éviter les rejets non conformes, ainsi que la gestion des eaux pluviales pour limiter les pollutions urbaines dues au ruissellement.

- **Assurer une gestion durable de la quantité d'eau et des ressources disponibles**

Une gestion équilibrée de la ressource en eau implique de réguler les prélèvements pour prévenir la surexploitation et de répondre aux besoins en période de forte demande. Cet enjeu encourage des pratiques économes en eau dans les secteurs domestique, agricole, et industriel pour garantir la durabilité de l'approvisionnement.

- **S'adapter aux risques climatiques et aux aléas naturels**

Le changement climatique expose Mayotte à une intensification des épisodes de sécheresse ainsi qu'à des risques accrus d'inondations en raison notamment de l'évolution des régimes de précipitations. Les périodes de pluie, devenues plus courtes mais beaucoup plus intenses, favorisent un ruissellement rapide des eaux de surface, ce qui augmente le risque d'inondations dans les zones habitées et limite le rechargement des nappes souterraines. Ces précipitations intenses contribuent également à une érosion accrue des sols, provoquant un apport massif de sédiments dans les cours d'eau et les lagons, ce qui fragilise davantage les milieux aquatiques.

Pour chacun de ces enjeux, pour vous aider à bien cerner le contexte sont synthétisés ci-après, des constats de la situation actuelle ainsi que des actions accomplies, des progrès à réaliser et des questions autour de ce sujet :

1. Protéger et sécuriser la ressource pour satisfaire tous les besoins et prévenir les crises de l'eau

Constat :

À Mayotte, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable reste un défi majeur. Les infrastructures de distribution, bien qu'elles datent principalement des années 1980-1990, subissent de nombreuses fuites (environ 30 % de pertes dans le réseau), ce qui compromet grandement l'efficacité de l'approvisionnement des foyers. Si plusieurs campagnes de sensibilisation pour économiser l'eau ont déjà été menées, elles n'ont qu'un impact limité, car Mayotte affiche déjà la plus faible consommation d'eau par habitant parmi les départements français. Le problème réside plutôt dans le fait que le réseau d'origine n'a pas été initialement conçu pour faire face à la forte demande actuelle, conséquence de la croissance démographique exponentielle du territoire depuis une trentaine d'années. Le réseau souffre également d'une insuffisance de production d'eau potable pour répondre aux besoins.

Pour pallier ce déficit, la sixième campagne de forage, lancée en septembre 2023, prévoit la construction de dix nouveaux forages programmés sur une période de 20 mois. En 2024, les forages de Coconi 1 et Coconi 2 ont été mis en service, augmentant la production de 300 m³/jour et 200 m³/jour respectivement. De plus, un troisième forage est en cours à Combani, avec une capacité prévue de 1 600 m³/jour. Les travaux de la sixième campagne de forage se poursuivent, et la préparation de la septième campagne est en cours. Cette campagne de forage s'inscrit dans le cadre du Plan Eau Mayotte 2024-2027 qui inclut aussi la construction d'une usine de dessalement à Ironi Bé, prévue pour fin 2025, afin de diversifier les sources de production d'eau potable. Bien que des dispositifs d'urgence existent, la planification et la préparation aux pénuries d'eau doivent encore être renforcées pour anticiper les besoins de la population et éviter des coupures d'approvisionnement.

• **Sécuriser l'approvisionnement et augmenter les capacités de production** : Face à une demande croissante en eau potable, il est essentiel d'augmenter les capacités de production d'eau pour garantir un approvisionnement suffisant pour toute la population, y compris en période de sécheresse.

- Selon vous quel est l'action la plus urgente pour garantir un approvisionnement suffisant en eau potable pour toute la population, y compris en période de sécheresse ?

A. La campagne de forage

B. Réparer les fuites dans le réseau

C. Reconstruire un nouveau réseau mieux dimensionné aux besoins actuels en eau

D. Construction d'une nouvelle retenue collinaire

E. Autre (préciser)

• **Réduire les fuites et économiser l'eau** : Les infrastructures d'approvisionnement en eau de Mayotte doivent être modernisées pour réduire les pertes d'eau dues aux fuites dans les réseaux (30%).

- Comment réduire efficacement les fuites dans le réseau d'eau potable de Mayotte ?

• **Gérer les crises de l'eau** : Mayotte étant sujette à des sécheresses de plus en plus fréquentes, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de gestion de crise, notamment en période de pénurie, pour garantir l'accès à l'eau et prioriser les usages.

- Quels dispositifs d'urgence vous paraît le plus adapté pour garantir l'accès à l'eau durant les pénuries ?

A. Distribution de bouteille d'eau

B. Mise en place de fontaines publiques en libre service

C. Maintiens des tours d'eau

D. Utilisation stricte de l'eau pour la consommation

E. Autre (préciser)

2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité

Constat :

Mayotte est un véritable sanctuaire de biodiversité, abritant de nombreuses espèces endémiques et des milieux aquatiques variés tels que de nombreuses zones humides avec notamment les mangroves, plusieurs cours d'eau et le plus grand lagon de l'océan Indien. Ces milieux jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre écologique de l'île, offrant des habitats indispensables à la faune et à la flore locale.

Cependant, ces écosystèmes sont soumis à de fortes pressions anthropiques. L'urbanisation rapide, l'agriculture intensive avec la déforestation, l'utilisation excessive de pesticides et d'engrais, ainsi que certaines pratiques de pêche, perturbent les écosystèmes naturels, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau et une perte de biodiversité. Les mangroves, par exemple, qui servent de nurseries pour de nombreuses espèces marines, protègent les côtes contre l'érosion et contribuent à la filtration des eaux sont particulièrement vulnérables à ces pressions.

Pour contrer ces menaces, plusieurs initiatives locales ont été mises en place. L'association Les Naturalistes de Mayotte joue un rôle central dans la protection et la valorisation des milieux naturels de l'île. Elle mène des actions de sensibilisation et de conservation, notamment à travers la gestion de la Réserve naturelle nationale de l'îlot M'Bouzi, créée en 2007.

Par ailleurs, des efforts sont déployés pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau, souvent entravée par la présence de seuils qui perturbent la libre circulation des espèces aquatiques. Des projets de suppression ou d'aménagement de ces obstacles sont en cours pour favoriser la migration des poissons et la dispersion des organismes aquatiques.

Malgré ces initiatives, des défis subsistent. Il est crucial de renforcer les suivis écologiques pour mieux comprendre l'état des populations et des habitats, d'améliorer la gestion des zones protégées en assurant des moyens humains et financiers adéquats, et de lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes locaux. Des efforts significatifs restent à fournir pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau de l'île. La majorité des seuils

présents sur les rivières ont été construits sans autorisation, ce qui complique leur identification et leur prise en charge dans les projets de restauration. La collaboration entre les acteurs locaux, les associations et les institutions est essentielle pour développer des stratégies de conservation efficaces et durables, garantissant ainsi la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de Mayotte.

• **Préserver les habitats aquatiques vulnérables** : La dégradation des zones humides et des cours d'eau à Mayotte menace la biodiversité aquatique locale. Restaurer ces habitats est essentiel pour protéger les espèces locales et maintenir des écosystèmes sains.

- Comment identifier et protéger les zones aquatiques vulnérables face aux pressions humaines ?

- Selon vous, que faut-il faire pour préserver les milieux aquatiques à Mayotte ?

A. Lutter contre le lavage du linge dans les rivières

B. Lutter contre la déforestation

C. Lutter contre les mauvaises pratiques agricoles (brûlis, utilisation abusive de pesticides/engrais)

D. Entretenir la végétation le long des rivières

E. Autre (préciser)

• **Assurer la continuité écologique** : Les infrastructures, comme notamment les seuils entravent la libre circulation des espèces aquatiques et altèrent les habitats. Des actions pour restaurer cette continuité sont nécessaires pour soutenir les écosystèmes.

- Selon vous, combien de cours d'eau sont encore concernés par ces travaux de restauration de la continuité écologique à Mayotte et quelles actions sont nécessaires ?

• **Conservation des espèces sensibles** : La biodiversité aquatique de Mayotte, comprenant des espèces vulnérables, est affectée par la pollution et la pression humaine. Des mesures de protection sont cruciales pour éviter des pertes irréversibles dans les écosystèmes.

- Comment concilier protection des espèces aquatiques vulnérables et développement humain à Mayotte ?
- Quelles actions de sensibilisation pourraient encourager la population à participer à la préservation de la biodiversité des espèces endémiques et en voie de disparition ?
 - A. Communiquer la liste rouge des espèces menacées
 - B. Sensibiliser la population à la richesse de la biodiversité de Mayotte (ateliers, musée, cours)
 - C. Organiser des nettoyages de mangrove/plage avec la population
 - D. Expliquer à la population que cette richesse de biodiversité constitue un avantage exceptionnel pour le développement du tourisme à Mayotte.
 - E. Autre (préciser)

3. Améliorer la qualité des eaux

Constat :

La qualité de l'eau à Mayotte est fortement dégradée par diverses sources de pollution, notamment agricoles et domestiques, accentuées par la croissance démographique rapide et l'insuffisance des infrastructures adaptées. Dans le secteur agricole, l'utilisation intensive de pesticides et d'engrais chimiques contribue à la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau. Bien que des efforts soient entrepris pour sensibiliser les agriculteurs aux pratiques durables, ces actions restent limitées face à l'ampleur du problème.

L'insuffisance des infrastructures d'assainissement constitue une autre source majeure de pollution. Environ un tiers de la population de Mayotte vit dans des bangas ou des logements non conventionnels, souvent dépourvus de systèmes d'évacuation ou de traitement des eaux usées. Ces habitats précaires, majoritairement occupés par des personnes issues de l'immigration clandestine rejettent directement leurs effluents dans l'environnement, contribuant à la dégradation des milieux aquatiques et à l'insalubrité des zones habitées. Le recours à des systèmes d'assainissement non collectif (ANC), souvent mal installés ou non conformes, aggrave cette situation. Bien que des projets de construction et de modernisation des stations d'épuration soient en cours, leur couverture reste

largement insuffisante, en particulier dans les zones rurales où les installations sont quasiment inexistantes.

Une pratique courante à Mayotte, le lavage du linge dans les rivières, contribue également à la pollution des eaux. Les détergents et produits chimiques utilisés, souvent peu biodégradables, affectent la qualité de l'eau et perturbent les écosystèmes aquatiques. Ce problème est particulièrement préoccupant dans les zones où l'accès à des installations domestiques ou publiques pour laver le linge est limité.

La pollution domestique, liée aux déchets ménagers et aux eaux pluviales, impose également une pression croissante sur les ressources en eau. L'absence de gestion efficace des eaux pluviales dans les centres urbains entraîne un ruissellement qui charrie des polluants vers les milieux aquatiques. Les dépôts sauvages de déchets, couplés à un réseau de collecte souvent défaillant, exacerbent cette pollution, menaçant à la fois la santé des populations et l'équilibre des écosystèmes.

Face à ces défis, plusieurs pistes d'amélioration méritent d'être renforcées. Il est crucial d'accélérer la modernisation des infrastructures d'assainissement pour élargir leur couverture, notamment en milieu rural. Une meilleure régulation et un contrôle strict des installations d'assainissement non collectif sont également nécessaires pour limiter les rejets non conformes. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation sur les pratiques domestiques, comme l'utilisation de savon ou détergents respectueux de l'environnement, pourraient réduire l'impact des activités quotidiennes sur la qualité des eaux. Enfin, une gestion intégrée des eaux pluviales, combinée à une lutte accrue contre les dépôts sauvages de déchets, contribuerait à protéger les ressources aquatiques de Mayotte.

• **Réduire la pollution agricole** : L'utilisation d'engrais et de pesticides dans les zones agricoles contribue à la pollution des eaux superficielles et souterraines. Des pratiques agricoles plus durables sont nécessaires pour réduire cet impact.

- Selon vous comment inciter les agriculteurs à adopter des pratiques réduisant l'usage de pesticides et d'engrais ?

A. Proposer des alternatives moins polluantes et financièrement accessibles pour remplacer les pesticides classiques.

B. Offrir des subventions ou des incitations fiscales pour l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tel que l'agroforesterie.

C. Organiser des formations et des campagnes de sensibilisation sur les impacts des produits chimiques et les bénéfices des pratiques agroécologiques.

D. Mettre en place une réglementation stricte avec des contrôles renforcés et des amendes en cas de non-respect des règles.

E. Autre (préciser)

- Quels systèmes de suivi et de contrôle peuvent être mis en place pour surveiller les sources de pollution agricole ?

• **Renforcer l'assainissement et la gestion des eaux usées** : Le manque d'infrastructures adéquates pour le traitement des eaux usées entraîne des rejets non conformes qui impactent les milieux aquatiques. La construction et l'amélioration de stations d'épuration sont prioritaires.

- Comment moderniser les différentes infrastructures d'assainissement pour réduire les rejets non conformes dans les milieux aquatiques ?

- Devrions-nous valoriser les eaux usées traitées pour certains usages ? lesquelles ?

A. L'irrigation agricole

B. Usages municipaux (arrosage espaces verts publics, nettoyage voiries...)

C. Recyclage en engrais naturel ou en biocarburant

D. Non trop de risques potentiels pour la santé et l'environnement

E. Autre (préciser)

• **Contrôler les pollutions domestiques et urbaines** : La croissance démographique rapide et l'habitat précaire exerce une pression accrue sur les ressources en eau, notamment par des rejets domestiques insuffisamment traités.

- Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être entreprises pour réduire la pollution des eaux liée aux rejets domestiques ?

A. Étendre et moderniser les réseaux d'assainissement collectif

B. Contrôler et améliorer les installations d'assainissement non collectif (ANC)

C. Sensibiliser la population à l'importance de l'entretien des systèmes d'évacuation et à l'impact des pratiques domestiques sur la qualité de l'eau

D. Renforcer la réglementation et imposer des sanctions, y compris des amendes, pour les rejets sauvages ou l'absence de mise aux normes des installations

E. Autre (préciser)

- Quelles solutions peuvent être mises en œuvre pour réduire la pollution urbaine liée aux eaux pluviales ?

4. Assurer une gestion durable de la quantité d'eau et des ressources disponibles

Constat :

Mayotte fait face à une demande en eau en constante augmentation, portée par une croissance démographique soutenue. Bien que le BRGM estime que les nappes phréatiques sont actuellement dans un état quantitatif satisfaisant, les rivières, elles, subissent des étiages de plus en plus fréquents et sévères en saison sèche, témoignant des tensions croissantes sur les ressources de surface. Ce constat est aggravé par les effets du changement climatique, qui modifie les régimes de précipitations. Les épisodes pluvieux, devenus plus rares mais plus intenses, favorisent le ruissellement au détriment de l'infiltration, réduisant ainsi le rechargement des nappes.

Malgré une consommation d'eau par habitant qui reste la plus faible de France, les besoins en eau augmentent et les campagnes de sensibilisation à l'économie d'eau ont un impact limité dans ce contexte. La campagne de forage en cours, avec la construction de plusieurs nouveaux forages, apportera une réponse partielle à cette demande croissante. Cependant, elle risque d'accentuer la pression sur les nappes phréatiques avec l'augmentation continue de la demande en eau, la construction de nouveaux forages, et la diminution de la recharge des nappes due aux changements climatiques, le ratio prélèvement-recharge des nappes risque de se détériorer davantage. Déjà, pour deux des six masses d'eau souterraines de l'île, ce ratio est en dessous des recommandations, ce qui souligne la nécessité d'une gestion rigoureuse pour prévenir un déséquilibre critique à l'avenir.

Pour faire face aux défis futurs, des solutions innovantes et pérennes sont nécessaires. La construction de l'usine de dessalement d'Ironi Bé, prévue pour 2025, représente une avancée majeure. Elle permettra de diversifier les sources

d'approvisionnement en eau, réduisant la dépendance aux nappes souterraines. Toutefois, cette infrastructure devra être complétée par des mesures visant à mieux répartir les prélèvements entre les différentes masses d'eau, à renforcer les capacités de stockage, comme les réservoirs et les bassins collinaires, et à améliorer la gestion des périodes de sécheresse.

Enfin, un suivi renforcé des ressources en eau est primordial pour anticiper les déséquilibres. Il est crucial d'optimiser la répartition des prélèvements tout en développant des solutions pour mieux capturer et stocker l'eau lors des épisodes pluvieux. Une approche intégrée, combinant innovation et gestion rigoureuse des ressources, sera essentielle pour assurer un approvisionnement durable et équilibré, en phase avec les besoins croissants de la population mahoraise.

• **Gestion des prélèvements d'eau** : Avec l'augmentation continue de la demande en eau sur le territoire, réguler les prélèvements dans les nappes souterraines et les eaux de surface est nécessaire pour éviter une surexploitation des ressources hydriques.

- Comment contrôler et réguler les prélèvements d'eau dans les nappes souterraines et les cours d'eau pour éviter leur surexploitation ?

- Selon vous, comment peut-on limiter les risques de surexploitation des nappes phréatiques à Mayotte ?

A. Renforcer les contrôles pour prévenir les prélèvements illégaux

B. Promouvoir des pratiques économes en eau en sensibilisant la population pour réduire la demande

C. Développer des alternatives comme le dessalement pour diversifier les sources d'eau

D. Construire des infrastructures pour stocker davantage d'eau en période de pluie

E. Autre (préciser)

• **Anticiper les périodes de stress hydrique** : Avec des saisons sèches prolongées et une demande en eau croissante, Mayotte doit trouver des solutions pour gérer efficacement ses réserves et éviter les pénuries d'eau.

- Comment anticiper et gérer les périodes de stress hydrique pour éviter des situations critiques ?

A. Renforcer l'utilisation des indicateurs hydrométéorologiques de Météo-France pour mieux prévoir les périodes de sécheresse et ajuster les prélèvements en conséquence.

B. Construire davantage de réservoirs et de bassins de rétention pour stocker l'eau pendant la saison des pluies.

C. Diversifier les sources d'approvisionnement, par exemple avec le dessalement ou l'utilisation d'eaux usées traitées pour certains usages non domestiques.

D. Mettre en place des plans d'urgence pour rationner l'eau en cas de crise et informer les habitants des mesures à prendre pour économiser l'eau.

E. Autre (préciser)

- Quels mécanismes d'alerte et de suivi des niveaux d'eau peuvent être développés pour une gestion proactive des réserves ?

5. S'adapter aux risques climatiques et aux aléas naturels

Constat :

La raréfaction de l'occurrence des pluies, combinée à leur intensification lors des épisodes pluvieux, limite le rechargement des nappes phréatiques tout en augmentant le ruissellement des eaux de surface. Ce ruissellement excessif, provoqué par des pluies intenses concentrées sur de courtes périodes, accentue les risques d'inondation dans les zones habitées et compromet la recharge naturelle des nappes. Parallèlement, ce phénomène contribue également à l'érosion des sols, déjà aggravée par la déforestation. L'érosion entraîne une sédimentation importante dans les cours d'eau et le lagon, perturbant les écosystèmes aquatiques et marins, et réduisant la qualité des milieux aquatiques.

Pour atténuer ces impacts, des infrastructures de gestion des eaux pluviales sont indispensables pour canaliser et stocker efficacement les flux d'eau, tout en réduisant l'érosion des sols et en facilitant la recharge des nappes. Des programmes de reboisement et de gestion durable des sols ont été initiés pour

freiner l'érosion et restaurer les bassins versants, mais ces actions nécessitent une intensification pour répondre à l'ampleur des dégâts.

Des risques d'érosion du trait de côte ont également été identifiés, notamment à Pamandzi, où l'usine de dessalement et le lycée de Petite-Terre se trouvent exposés. Ces phénomènes côtiers, exacerbés par l'élévation du niveau de la mer, menacent des infrastructures stratégiques. Par ailleurs, la montée des eaux augmente le risque d'intrusion saline dans les nappes phréatiques, compromettant leur qualité et leur disponibilité pour l'approvisionnement en eau potable.

De plus, la demande croissante en eau, liée à la croissance démographique de Mayotte, renforce l'urgence de diversifier les sources d'approvisionnement. La construction de réservoirs et de nouveaux bassins de rétention, ainsi que le lancement de l'usine de dessalement à Ironi Bé, constitue une réponse stratégique.

Pour anticiper et réduire ces impacts, une meilleure intégration des indicateurs hydrométéorologiques, tels que ceux de Météo-France, est indispensable pour prévoir les périodes de stress hydrique et ajuster les politiques de gestion en conséquence. Une planification territoriale intégrée, associant infrastructures, reboisement et sensibilisation, est également cruciale pour faire face aux risques climatiques et protéger les populations. Une mobilisation collective, impliquant les acteurs locaux et la population, est essentielle pour garantir la mise en œuvre des actions nécessaires et assurer la résilience du territoire au changement climatique.

• **Répondre aux sécheresses accrues** : Le changement climatique aggrave la fréquence et l'intensité des périodes de sécheresse, nécessitant des solutions d'adaptation pour maintenir l'approvisionnement en eau.

- Comment peut-on sécuriser l'approvisionnement en eau pendant les sécheresses prolongées ?

A. Construire davantage de réservoirs pour stocker l'eau pendant la saison des pluies.

B. Accélérer la construction de l'usine de dessalement à Ironi Bé et en prévoir d'autres.

C. Réduire les pertes dans le réseau d'eau potable pour limiter le gaspillage.

D. Promouvoir des usages alternatifs, comme l'utilisation d'eaux usées traitées pour certains besoins.

E. Autre (préciser)

- Quelles solutions structurantes devraient être prioritaires pour sécuriser les ressources en eau face aux sécheresses prolongées ?

• **Limiter l'érosion côtière et le risque de submersion marine** : L'élévation du niveau de la mer menace les zones côtières de Mayotte, affectant à la fois les infrastructures et les écosystèmes. Des mesures de protection, comme la restauration des mangroves et le renforcement des aménagements côtiers, sont nécessaires pour réduire ces impacts.

- Selon vous, quelles actions devraient être mises en œuvre pour protéger les zones côtières ?

A. Restaurer les mangroves pour réduire l'impact des vagues et des submersions marines.

B. Construire des digues ou des ouvrages de protection côtière.

C. Relocaliser les activités situées dans les zones les plus exposées.

D. Autre (préciser)

• **Renforcer la résilience climatique des communautés et des écosystèmes** : Le changement climatique impacte directement la vie des habitants de Mayotte et ses écosystèmes. Ces phénomènes exacerbent les pressions sur les ressources en eau, la sécurité alimentaire, et la biodiversité locale. Renforcer la capacité des communautés et des écosystèmes à s'adapter à ces changements est devenu une priorité. Cela inclut des initiatives éducatives, des politiques d'aménagement adaptées, et la promotion de pratiques durables dans l'utilisation des ressources naturelles.

- Selon vous, quelles actions prioritaires devraient être mises en œuvre pour renforcer la résilience au changement climatique à Mayotte ?

A. Sensibiliser et former les habitants aux impacts du changement climatique et aux pratiques durables.

B. Intégrer directement les enjeux climatiques dans les politiques d'aménagement du territoire pour limiter les impacts.

C. Promouvoir des solutions naturelles (reboisement, restauration d'écosystèmes, construction avec matériaux durables).

D. Promouvoir des innovations technologiques, comme les énergies renouvelables ou des systèmes d'irrigation efficaces.

E. Autre (préciser).